



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Réf : CCAS24_23

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 9
Pouvoir : 1
Absents : 2

Date de la convocation : 14 mars 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAU, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOUX,
Monique GIL, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :

Didier RENAUD représenté par L BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°23

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR –
BUDGET FORFAIT SOINS

Il est rappelé aux membres du CCAS que **des admissions en non-valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie** dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc ...

Le Comptable du Trésor nous a adressé un état concernant le budget Forfait Soins pour un montant cumulé de 207,14 €

Il est proposé au CCAS l'admission en non-valeur de la somme suivante :

FORFAIT SOINS :

- État du 11/01/2024 n° 3816330533 pour un montant de 207,14 €
Exercice 2019

Considérant que le comptable a bien diligencé toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes,

Considérant que le comptable a fourni avec l'état des taxes et produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

Après en avoir délibéré, le CCAS:

-décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessus indiquées sur le budget Forfait Soins,
-charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet et de la signature des états.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

